



Mes droits dans la séparation

Par **Iolomiss**, le **08/04/2015** à **11:31**

Bonjour,

séparé de mon ex compagne et mère de mes 3 enfants, je suis dépourvu face aux soucis financiers auxquels je dois faire face. Lors de mon départ, elle a vidé notre seul compte, un compte joint, et laissé 2000€ de débit. j'ai repris le compte à mon nom et elle ouvert un nouveau compte à son nom. Son abonnement téléphone a été basculé sur mon compte sans m'en tenir informé. lors de la séparation, je lui ai cédé à titre gratuit notre véhicule commun (certificat de cession signé et transmis à assureur et prefecture) les prélèvements se font toujours sur mon compte! nous avons une maison commune pour laquelle le prêt avait été fait à son nom puisque je ne pouvais faire d'emprunt à cette époque. tous les remboursements ont été faits sur notre compte joint que j'alimentais à plus de 70% par mon salaire, y compris l'achat de matériaux pour la rénovation de la maison. aujourd'hui elle veut vendre la maison et déménager, ai-je un recours pour récupérer l'argent investi dans cette maison? J'ai également un emprunt auprès de LEROY MERLIN à mon nom perso pour des matériaux pour la maison qui sont restés sur place ou ont déjà été utilisés, puis-je arreter de le payer? Et si oui comment? Enfin nous avons signé un accord amiable ensemble lors de notre séparation pour la garde alternée de nos enfants et nous avons transmis à la CAF les documents par lesquels j'acceptais que toutes les prestations familiales lui reviennent dans leur intégralité, 2 choses:

- elle a changé l'adresse du débiteur pour tous les frais liés à la scolarité de nos enfants (garderie, cantine...) toutes les factures arrivent à mon nom et dans leur intégralité? Comment puis je faire pour pouvoir n'en payer que ma part soit la moitié puisque nous avons nos enfants une semaine sur 2.

- elle souhaite déménager à plus de 50 kms de notre lieu de résidence à tous 2 et changer nos enfants d'école, et veut soit me forcer à déménager également pour me rapprocher ou soit me contraindre à lui verser une pension alimentaire et qu'elle prenne la garde de nos enfants et que je ne les ai qu'1 weekend sur 2. peux-t-elle le faire? Qu'ai je comme recours? La situation est très difficile pour moi je ne sais plus comment m'en sortir, je n'arrive pas à remonter la pente financière surtout que lors de mon départ je n'ai rien pu emmener à part un canapé, il a fallu que je rachète tout pour pouvoir vivre correctement avec mes enfants.

Pouvez-vous m'aider?

Merci par avance

Par **domat**, le **08/04/2015** à **11:59**

bjr,

en union libre, la séparation est libre.

donc les conséquences pratiques et financières de votre séparation se font à l'amiable.
si aucun accord amiable n'est possible, vous devez prendre un avocat qui saura vous aider à
lister vos prétentions et fera une proposition à votre ex-compagne, en l'absence d'accord vous
serez contraint de saisir un tribunal.
pour les enfants, il faut saisir le juge aux affaires familiales.
cdt

Par **lolomiss**, le **08/04/2015** à **12:03**

Nous étions pacsés Est-ce que cela change quelque chose?

Par **domat**, le **08/04/2015** à **13:09**

dans le cadre d'un pacs, vous pouvez être dans un régime de séparation de biens (régime
légal) ou d'indivision des biens acquis pendant le pacs.
donc la situation peut être différente.